

N° 282
MAI 2016

DATES A RETENIR

Mercredi 11 mai : après-midi récréative, Salle des Fêtes, 14h, club de l'amitié

Samedi 14 mai : samedis verts, rdv à 9h à la Salle des Fêtes

Samedi 21 mai : concert de la Musique Municipale à la Salle des Fêtes

Dimanche 29 mai : sanglier à la broche organisé par l'amicale des pêcheurs de Still

Vendredi 3 juin : marché gourmand organisé par l'amicale des sapeurs-pompier

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES
ET ACCIDENTES DU
TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes

1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

Du Mardi au Vendredi de
8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

www.stillinfo.fr

accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

Le mois d'avril a été marqué par la 8^{ème} édition du Trim'Still où plus de 200 concurrents ont pris le départ de la course phare, le « multi sprint », pour un titre régional.

Dès le matin les plus jeunes ont pu participer à travers des parcours adaptés dans les conditions d'une vraie course ! Les enfants et les jeunes de Still, encouragés par un entraînement spécifique à l'école se sont bien défendus et nous avons été tous très heureux de les encourager. Cette manifestation a rassemblé plus de 500 coureurs et un public nombreux faisant découvrir Still au-delà des frontières de notre Alsace. Bravo au Trimoval pour cette manifestation et l'engagement de ses bénévoles pour les jeunes ; bravo à Laurence Le Neve, organisatrice de la course !

Cette manifestation marque également le « réveil » printanier de la vie associative dont les propositions sont nombreuses dans ce numéro de Still info. Nous aurons plaisir à nous y retrouver comme dimanche dernier pour le 1^{er} tournoi interassociatif de Passion pétanque.

Permettez-moi encore de saluer avec reconnaissance le Docteur Guy Nebel, médecin généraliste, installé à Still depuis 34 ans. Pour combien d'entre nous le Docteur Nebel a-t-il été le soignant, le confident, quasiment un membre de la Famille ?

La municipalité lui souhaite une bonne retraite et souhaite la bienvenue au Docteur Alain Galmiche, son successeur.

Enfin, après réflexion et concertation, nous avons fait le choix d'espacer l'édition du Still info de 2 mois. Il comptera 6 numéros par an au lieu de 11. Le site internet et les 2 à 3 numéros du Still info+ prendront désormais le relais.



Laurent Hochart,
votre maire



| | |
|--|--|
| Madame Yvonne MOSSER Née le 29.05.1921, fêtera ses 95 ans | Monsieur Albert STOCKI Né le 03.05.1931, fêtera ses 85 ans |
| Madame Monique ROTHWILLER Née le 10.05.1929, fêtera ses 87 ans | Madame Monique METZLER Née le 07.05.1934, fêtera ses 82 ans |
| Madame Isabelle MEYER Née le 15.05.1929, fêtera ses 87 ans | Monsieur Antoni ALFRED Né le 29.05.1935, fêtera ses 81 ans |
| Monsieur Jacques CHORVOZ Né le 05.05.1931, fêtera ses 85 ans | Monsieur Charles KIEFFER Né le 19.05.1936, fêtera ses 80 ans |
| Madame Eugénie RUI Née le 20.05.1931, fêtera ses 85 ans | Monsieur Vincent HAAG Né le 03.05.1936, fêtera ses 80 ans |
|  | |

ANNONCES

DEPART DE DOCTEUR GUY NEBEL

Aux habitants de Still



Le temps de mon départ en retraite est arrivé et l'occasion m'est offerte ici de vous adresser ce message. Depuis 1981, date de mon installation au village, j'ai accompagné un grand nombre d'habitants de Still dans leurs parcours de santé : moments de tristesse devant de graves maladies mais aussi partage de joie dans les familles lors d'événements plus heureux.

Je tiens ainsi à remercier tous ceux et celles qui m'ont fait confiance en tant que thérapeute et ainsi contribué à m'inscrire dans le lien social au sein du village. Un grand merci aussi aux équipes municipales mais également à la paroisse et aux équipes de l'institut des aveugles.

Je souhaite à tous une bonne continuation et vous confie à mon successeur le Docteur Alain Galmiche.

Je vous dis un chaleureux au revoir et encore un grand Merci.

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle agréée, plus de 21 années d'expériences, non fumeuse, avec cour fermée, cherche à garder 4 enfants scolarisés du lundi au vendredi, à temps plein ou temps partiel.

Mme Monsch Armande, tel : 07.85.80.37.86



TERRAIN A VENDRE

Terrain en zone agricole à vendre sur ban de Still.

Pour plus de renseignements, veuillez joindre le 03.44.97.45.71

RECHERCHE DE LOGEMENT

Couple sur Still souhaite accéder à la propriété au sein du village.

Nous recherchons un terrain (+/-3 ares) ou une maison (avec ou sans rénovation)

Merci de nous contacter au 06.77.08.82.86

OBJET TROUVE

Un téléphone portable a été retrouvé place de la Salle des Fêtes aux environs du 20 avril. Si le propriétaire se reconnaît, le téléphone portable est récupérable en Mairie.

PROPRETÉ DES RUES

Il est rappelé aux riverains que les trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, doivent être maintenus dans un état de propreté satisfaisant.



RAPPEL

Tous les jeudis à partir de 16h30 jusqu'à 19h00, un marché a lieu place de la Salle des Fêtes (ventes de fruits, légumes, boucheries, olives, pains bio, fromages, poissons et produits asiatiques)



VIDE GRENIER



Le samedi 21 mai et dimanche 22 mai de 8h à 18h a lieu un vide grenier au 54 rue de la Paix (Meyer Alain). Vous y trouverez de la vaisselle, des meubles, des petits outillages, des objets de décoration etc...

Venez nombreux !



TOPALSACE
Partenaire de tous vos travaux
Rénovation

* Tous Travaux de Rénovation et Neuf
 * Travaux Spéciaux

TOPAL Salim
 topalsace@hotmail.fr

1A Grand Rue 67190 STILL
 06 77 49 67 91 - 03 88 04 05 67

VIE ASSOCIATIVE

BELOTE

Les prochaines parties de belote auront lieu mercredi 18 mai 2016, Salle Brassens à 14h00



STILL AUX ENFANTS

L'association Still aux Enfants propose une soirée « tête dans les étoiles » le 1^{er} juin à 17h30 à la Salle des Fêtes.



CERCLE DE L'AMITIÉ

Le cercle de l'amitié organise un déjeuner au restaurant de Still le 8 juin prochain à midi. La commune prendra en charge le dessert (café gourmand). Pour les personnes intéressées, merci de bien vouloir vous inscrire à la Mairie avant le 1^{er} juin.



La prochaine après-midi récréative aura lieu le 11 mai 2016, Salle Arletty à 14h00.

L'Amicale des Pêcheurs de Still

organise un repas

Sanglier à la broche

Dimanche 29 mai 2016 à l'Etang Max à partir de 11h30



Menu :

Sanglier à la broche

Flageolets et/ou

Salade de pomme de terre

Dessert / Café

15 euros

Une pêche à la truite aura également lieu (Tarif : 15 euros)

Uniquement en Prévente (clôture le 15 Mai) / Renseignements au :

0687430942 (C. Jaeglé) ou 0388501678 (M. Stroh)

CONCERT DE PRINTEMPS

musique municipale
STILL-GRESSWILLER



BILLETTERIE DU SOIR

6 € adulte

Gratuit pour les enfants - 12 ans

BUVETTE & BUFFET

**Samedi 21 Mai 2016
à 20H30**

à la Salle des Tuileries de STILL

ne pas jeter sur la voie public - réalisé par Stef-art

Vendredi 3 juin 2016 à partir de 18h

STILL *Grand* *Marché Gourmand*

En plein air



*Vous composez votre repas au
fil des stands pour la soirée*
*Préparé pour vous par nos artisans
locaux et régionaux*

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Still

RESTAURANT LES TUILERIES

Tous les vendredi soir
au mois de mai 2016
(sur réservation)

Tartes flambées à volonté
(uniquement tartes salées)

11,00 €



Dimanche 22 mai 2016 à midi

Choucroute aux trois poissons

18,90 €



Dimanche 29 mai 2016 à midi

Menu de la Fête des Mères

32,90 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

RESTAURANT LES TUILERIES

Menu de la Fête des Mères

Dimanche 29 mai 2016

32,90 €



Amuse-bouche

Mille-feuilles surprise au saumon fumé

Médailillon de veau et sa crème de morilles
accompagné des délices de maman

Fraisier d'amour maison

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL



| Jour | Midi | Soir |
|----------|------------------|------------------|
| Lundi | Fermé | |
| Mardi | 11h30 – 14h00 | Fermé |
| Mercredi | 11h30 – 14h00 | Fermé |
| Jeudi | 11h30 – 14h00 | Fermé |
| Vendredi | 11h30 – 14h00 | 18h30 – 21h30 |
| Samedi | Fermé | 18h30 – 21h30 |
| Dimanche | 10h45 – 14h00 | 18h30 – 21h30 |

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat, sur place ou à emporter

Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

NOUVEAU

Les dimanches midi, sauf
journée à thème, un menu
vous est proposé dès à
présent au tarif de 24.90€,
entrée-plat-dessert



Pour les repas de familles (mariage, anniversaire, communion, baptême ou autre nous vous proposons des menus)

Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue

Tél : 03.88.97.74.49

ASSOCIATION COLEGRAMME

Accueil de Loisirs Périscolaire et Extra-Scolaire Sans
Hébergement



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
POUR LES VACANCES DE CET ETE

EN MAI

2 réunions sont organisées :

le **04 Mai** de 18h00 à 19h00 présentation du projet, fonctionnement et organisation de la structure

le **20 Mai** de 18h00 à 20h00 pour les inscriptions

ENFANTS DE **4 A 16 ANS** REVOLUS

Du Mercredi 06 au Vendredi 08 Juillet à la journée

PERIODE DU 11 JUILLET AU 05 AOÛT INCLUS

A LA SEMAINE 5 JOURS OU 4 JOURS (SANS LE MERCREDI)

Organisation d'un séjour pour les collégiens et lycéens semaine 29 au Gîte de
Reucy à la Bresse Site : www.gite-de-reucy.com

Cette année pour des raisons d'organisation les inscriptions se feront uniquement le jour mentionné
ci-dessus et en fonction des places disponibles. Merci de votre compréhension.

LE PERISCOLAIRE SERA FERME DU 08 AU 31 AOÛT INCLUS

RENTREE 2016 / 2017

LES INSCRIPTIONS POUR LE PERI SCOLAIRE (NOUVEAU
DOSSIER OBLIGATOIRE VOIR SITE)

SE FERONT IMPERATIVEMENT AVANT LE **24 JUIN 2016**
(En fonction des places encore disponibles celles-ci
étant limités)

Les Mercredis en Mai

Mercredi 04 Mai 2016 : Jeux Collectifs

Mercredi 11 Mai 2016: CROC et son festival de « CANNES »

Mercredi 18 Mai 2016 : Fête de la Nature !

Mercredi 25 Mai 2016: Bricolage « Fêtes des Mères »



**Pour les vacances de juillet vous trouverez courant mai notre plaquette sur le site
internet de la structure.**

Téléphone : 06.10.24.92.40

Site Internet : colegramme.homeip.net

Adresse mail: associationcolegramme@orange.fr

ARRONDISSEMENT EXTRAIT DU PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 29 mars 2016
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 15

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD – Corinne ROYER – Gilles NEVERS, Adjoints
Chantal SITTLER - Martine THOMAS - Frédéric SIEGEL - Catherine JAEGLE - Sylvie FISCHER – Pascal GEISPIELER - Camille BOUCHAIN - Thomas PASCUAL - Philippe KELLER – Michel VIX

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – François THEILLER - Jean-Philippe SIEGEL - Stéphanie FRANKINET

Eric PAGNANI donne procuration à Laurent HOCHART
François THEILLER donne procuration à Marie Odile LIEN
Stéphanie FRANKINET donne procuration à Emmanuelle GIRARD
Jean-Philippe SIEGEL donne procuration à Pascal GEISPIELER

Mme Chantal SITTLER et Mr Frédéric SIEGEL étaient absents pour le point 1.

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 13 janvier 2016.

Autorisation concernant le dépôt d'un permis de construire pour le réaménagement de la mairie

Vu le projet de réaménagement de la mairie, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire.

Demande de subvention DETR pour les travaux de réaménagement de la mairie

Monsieur le Maire présente les travaux de réaménagement de la mairie pour un montant de 770 000 € TTC et son plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet
- décide de prévoir les travaux de septembre 2016 à septembre 2017.
- montant éligible à la DETR s'élève à 640 496.50 €
- demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires aux demandes de subvention
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à ces travaux

Le financement se fera de la façon suivante :

| | |
|--------------------|------------|
| Autofinancement | 63 000.00 |
| DETR 40 % HT | 256 000.00 |
| Région Alsace | 10 000.00 |
| Emprunt | 345 000.00 |
| Emprunt relais TVA | 96 000.00 |

Ce projet sera conditionné par l'obtention des subventions.

Changement de la convention d'utilisation de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal accepte le changement de la convention d'utilisation de la salle des fêtes à partir du 1^{er} avril 2016.

Changement du règlement de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal accepte le changement du règlement de la salle des fêtes à partir du 1^{er} avril 2016.

Tarif de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'encaisser les tarifs concernant la location de la salle des fêtes « les Tuileries », des praticables, tables, chaises et bancs.

DECIDE :

ARTICLE 1 –

| DENOMINATION | STILLOIS | | AUTRES | | OPERATIONS COMMERCIALES | |
|---|----------|-------|--------|-------|-------------------------|-------|
| | ÉTÉ | HIVER | ÉTÉ | HIVER | ÉTÉ | HIVER |
| GRANDE SALLE + BAR (Sam. + Dim.) | 350 | 400 | 600 | 700 | 800 | 1000 |
| GRANDE SALLE + BAR (1 jour) | 250 | 300 | 400 | 500 | 500 | 600 |
| ENTREE BAR (Réservation sous 8 jours) | 150 | 180 | X | X | X | X |
| CUISINE (uniquement en supplément de la location de l'entrée ou de la grande salle) | 80 | 150 | 100 | 150 | 200 | 300 |
| ARLETTY (1 journée) avec Kitchenette | 100 | 130 | X | X | X | X |
| LOCATION OBSEQUES | 30 | 30 | X | X | X | X |

La redevance de location sera encaissée au moment de la signature du contrat

Une caution de 2000 € sera jointe à la signature de la convention.

Associations non membre de l'ASA tarif horaire 15 €

Associations membres de l'ASA 2 manifestations gratuites par an pour la grande salle et par décision du maire

Petites salles gratuité pour les classes d'âge et les associations membres de l'ASA

Location des praticables 8,50 € par élément et par location
transport à la charge du locataire gratuité pour les associations de l'ASA

Location des tables, chaises et bancs table 2,00 €
transport à la charge du locataire chaise 0,50 €
banc 1,00 €

Les tarifs restent inchangés et sont reconduits.

Les conditions seront mis en place à partir du 1^{er} avril 2016.

Renouvellement de la garantie à l'Office Public d'urbanisme social OPUS67

Office Public d'urbanisme social OPUS67, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de la ligne du Prêt réaménagée référencée en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport établi par OPUS67,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le renouvellement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagée ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagée.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du Prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisibles indexée sur l'inflation, le taux d'intérêt actuariel annuel mentionné est calculé sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publiée, au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01.01.2015 est de 0.00 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Délibération déléguant la compétence pour délivrer un permis de construire

Madame Marie-Odile Lien expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur Laurent Hochart a déposé pour l'extension de sa résidence principale une demande de permis de construire référencé n° PC 067 480 16 R0008, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Madame Marie-Odile Lien à cet effet.

ARRONDISSEMENT **EXTRAIT DU PROCES VERBAL**
MUTZIG **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEILLERS ELUS : 19 **SEANCE du 5 avril 2016**
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**
CONSEILLERS
PRESENTS : 13

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD – Corinne ROYER – Gilles NEVERS,
Adjoint
Chantal SITTTLER - Sylvie FISCHER – Pascal GEISPIELER - Camille BOUCHAIN –
Philippe KELLER - François THEILLER - Jean-Philippe SIEGEL - Stéphanie FRANKINET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Martine THOMAS - Frédéric SIEGEL - Catherine JAEGLE -
Thomas PASCUAL - Michel VIX

Eric PAGNANI donne procuration Marie Odile LIEN
Michel VIX donne procuration à Sylvie FISCHER
Frédéric SIEGEL donne procuration à Pascal GEISPIELER
Thomas PASCUAL donne procuration à Philippe KELLER
Catherine JAEGLE donne procuration à Camille BOUCHAIN

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 29 mars 2016.

Compte administratif et compte de gestion 2015

Voir documents annexes
BUDGET COMMUNAL
BUDGET CAMPING
BUDGET FORET
BUDGET RESTAURANT

Affectation des résultats 2015 des budgets aux différents budgets 2016

Voir documents annexes
BUDGET COMMUNAL
BUDGET CAMPING
BUDGET FORET
BUDGET RESTAURANT

Taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal maintient le taux des quatre taxes comme suit :
Le taux de la taxe d'habitation : 24.03 %
Le taux de la taxe foncière bâti : 13.38 %
Le taux de la taxe foncière non bâti : 103.92 %
Le taux de la cotisation foncière des entreprises : 23.48 %
Les taux communaux n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal depuis 2009.

Subvention pour la caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin

Le Conseil municipal fixe le montant de la subvention à la Caisse D'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin à 3000 euros soit une partie du revenu de la chasse en plaine, pour le recouvrement partiel de la cotisation de l'exercice 2016.

Budget primitif 2016

Vu le débat d'orientation budgétaire du 29 mars 2016,

BUDGET RESTAURANT

12 314.01 € en dépenses et recettes de fonctionnement

11 407.92 € en dépenses et recettes d'investissement

BUDGET FORET

258 769.66 € en dépenses et recettes de fonctionnement

BUDGET CAMPING

181 496.38 € en dépenses et recettes de fonctionnement

22 955.64 € en dépenses et recettes d'investissement

BUDGET COMMUNE

1 393 612.95 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1 456 151.88 € en dépenses et recettes d'investissement

Agrémentation d'un nouvel associé

Vu la demande de Monsieur Hubert Derigny, Président de l'Association de Chasse « La Gilloise » pour l'agrément de Monsieur Jean Greiner en tant qu'associé.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de Monsieur Jean Greiner en tant qu'associé.

Concession perpétuelle

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accorde une concession perpétuelle au centre du cimetière sur l'enclos référencé 1C255 à la Congrégation des Sœurs de la Croix de Strasbourg. Cette décision est motivée par les grands services rendus à la communauté villageoise par la Congrégation depuis la fondation de l'Institut des Aveugles et par l'accord donné par la Congrégation pour une reprise d'une partie de l'emprise de l'enclos ayant ainsi permis la création d'un espace dédiés au columbarium au centre du cimetière.

Tarifs des concessions dans le cimetière et des produits d'exploitation

Considérant les aménagements réalisés au cimetière,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales – article L.2122-22 – article 8,

Le Conseil Municipal maintient inchangé le tarif des concessions et fixe les tarifs pour l'accès aux nouveaux espaces de souvenir comme suit :

| DUREE | Tarifs | |
|--|--------|--------|
| | 15 ans | 30 ans |
| Tombes adultes simple | 150 € | 200 € |
| Tombes adultes double | 300 € | 400 € |
| Cavernes (petit regard en béton) sans monument - 4 Urnes | 900 € | 1200 € |
| Cavurne (en grès) (avec monument) - 4 Urnes | 1500 € | 2000 € |
| Columbariums - 2 Urnes par case | 600 € | 900 € |
| Columbariums - 4 Urnes par case | 900 € | 1200 € |
| Plaquette Columbarium 20 cm sur 10 cm | 50 € | |
| Photo Columbarium couleur 7 cm sur 9 cm ovale | 120 € | |
| Photo Columbarium noir et blanc 7 cm sur 9 cm ovale | 75 € | |
| Plaquette Jardin du Souvenir (pour les cendres versées dans le puits du souvenir) 10 cm sur 5 cm | 30 € | |
| Accès puits du souvenir | 50 € | |

Avant toute intervention sur le columbarium, l'accord de la commune sera nécessaire.

Toute imposition d'une plaque ou d'une photographie, ou d'un signe distinctif sur le columbarium devra être réalisée par la commune.



**JARDIN
DU
SOUVENIR**